

INFORMATION AUX FAMILLES SUR LES FILIÈRES CHAM/CHAD

Madame, Monsieur,

L'éducation nationale et le conservatoire à rayonnement régional de Toulouse organisent, en partenariat, les classes à horaires aménagés musique ou danse (**CHAM** ou **CHAD**).

Ces classes existent depuis plusieurs années dans **deux écoles toulousaines** :

- École élémentaire **Lakanal** : enseignements centrés sur la pratique instrumentale (du CE1 au CM2) et chorégraphique (du CE2 au CM2)
- École élémentaire **Ranguel** : enseignements centrés sur la pratique du chant choral (du CE1 au CM2)

Les élèves sont scolarisés au sein de classes ordinaires de ces écoles où ils suivent 4h30 d'enseignement artistique, soit au conservatoire, soit dans une salle de leur école spécialement aménagée. Les enseignants des classes adaptent leur emploi du temps aux contraintes horaires de cette filière à horaires aménagés. Parallèlement aux enseignements spécialisés, de nombreux projets artistiques sont menés conjointement par les enseignants et professeurs du conservatoire.

Des tests de recrutement sont organisés (voix, instrument, danse) **au mois d'avril 2022** afin d'évaluer les aptitudes techniques et artistiques ainsi que la motivation des candidats.

L'admission est prononcée à l'issue d'une commission départementale présidée par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

Pour les modalités d'inscription et d'admission, les familles pourront dès à présent consulter les liens suivants :

- ➔ <http://conservatoirerayonnementregional.toulouse.fr/index.php?category/Comment-s-inscrire/Classes-a-Horaires-Amenages>
- ➔ <https://edu1d.ac-toulouse.fr/politique-educative-31/arts-et-cultures/classes-a-horaires-amenages/>

ou bien contacter :

- ⇒ Le bureau de gestion des classes à horaires aménagés : mesdames **Alary** et **Saint-Pierre** au **05.61.22.26.65 / 05.61.22.28.58**
- ⇒ Les directrices/teurs des écoles **Lakanal** - madame **Ennesser** au **05.61.21.43.39**
ou **Ranguel** - monsieur **Bardou** au **05.61.52.35.07**
- ⇒ Le conseiller pédagogique en éducation musicale, monsieur **Marilleau** au **06.89.16.00.51**

NB : Merci de signaler au directeur d'école votre démarche et vos intentions.